



Problème juridique envers syndic copropriété

Par **teddy**, le **23/10/2009** à **17:29**

Bonjour,

je loue actuellement un local professionnel dans une galerie marchande (domaine de la coiffure), mon local fais environ 30 m², ma vmc ne fonctionne pas depuis des mois (inhalation de produits dangereux, ambiance irrespirable, buée, etc.....). j en ai avertis ma propriétaire qui de bonne fois ma préciser que c'était au syndic de la copropriété qui doit se charger de la réparation (vmc collective). il se sont déplacés une seul fois pour me confirmer que le conduit qui traverse différents locaux serait certainement bouché voir que le moteur soit grillé. depuis je les ai eu plusieurs fois au téléphone me disant qu'il avait fais les démarches nécessaires. Du jours au lendemain se n'ai plus leur problème sans explication. Ne sachant vers qui me retourné, j'espère que vous pourriés me suggérés les différentes démarches a suivre avant que mes clients ne se resignent a ne plus venir chez moi. je vous remercies d'avance.

le 29/10/09.

cela fait 1 semaine que je n ai pas de reponse.

ai je des chances d'en avoir?????????.